

## **Arrêté ministériel n. 2020-905 du 18/12/2020 modifiant l'arrêté ministériel n° 2019-790 du 16 septembre 2019 fixant les montants des droits de délivrance des vignettes pour l'exploitation de véhicules de location avec chauffeurs étrangers** (Journal de Monaco du 25 décembre 2020).

Vu l' Ordonnance Souveraine n° 1.720 du 4 juillet 2008 relative à la réglementation des taxis, des véhicules de remise, des véhicules de service de ville et des motos à la demande, modifiée ;

Vu l' [arrêté ministériel n° 2019-789 du 16 septembre 2019](#) fixant les conditions de délivrance de l'autorisation accordée aux exploitants de véhicules de location avec chauffeurs étrangers ;

Vu l' [arrêté ministériel n° 2019-790 du 16 septembre 2019](#) fixant les montants des droits de délivrance des vignettes pour l'exploitation de véhicules de location avec chauffeurs étrangers ;

**Article 1er .-** L'[article 3 de l'arrêté ministériel n° 2019-790 du 16 septembre 2019](#) , susvisé, est abrogé.

**Article 2 .-** (*Voir l'[article 5 de l'arrêté ministériel n° 2019-790 du 16 septembre 2019](#)* ).

**Article 3 .-** Le Conseiller de Gouvernement-Ministre des Finances et de l'Économie et le Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Intérieur sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.